



Liquidation de communauté

Par **Getro**, le **09/07/2018** à **15:55**

Bonjour à tous,

Séparés depuis avril 2013, divorcé depuis septembre 2015, torts exclusifs à l'encontre de mon ex-épouse.

Depuis notre séparation, j'ai assumé l'intégralité des crédits de la communauté, en sachant que je serais « remboursé » de la cote part de mon ex lors de la liquidation de communauté. L'intégralité de nos biens communs est vendue.

Il ne reste que des liquidités bloquées sur compte séquestrent chez le notaire, depuis un an. Projet de liquidation de communauté fait depuis plusieurs mois, que j'ai accepté et qui a été soumis au notaire de madame (malgré des « oublies » en ma défaveur d'un montant de plus de 12000€, mais je souhaite en finir rapidement).

Ayant « avancé » de grosses sommes pendant 5 ans, la part financière revenant, à mon ex-épouse, est relativement minime par rapport à moi.

Depuis, aucune réponse de la partie adverse, si ce n'est que l'avocat de madame n'a pas le temps de regarder le projet.

Mon notaire me dit avoir relancé à plusieurs reprises le notaire de madame.... Mais sans résultat.

Que peut-on faire afin « d'obliger » la partie adverse à donner une réponse et surtout en finir ?

Vous remerciant par avance.

Cordialement